

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1875.

Crédit spécial de 2,500,000 francs au Département de la Justice pour la continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

A l'occasion des travaux concernant la construction d'un Palais de Justice à Bruxelles, le Département de la Justice a obtenu, par les lois des 8 septembre 1859, 8 juillet 1863, 31 mars 1868, 20 mai 1872, 16-17 août 1873 et 16 mars 1874, des crédits spéciaux s'élevant ensemble à la somme de 9,500,000 francs.

Cette somme est complètement absorbée, outre les parts contributives de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles qui se sont élevées, en 1874, à 600,000 francs.

Un nouveau crédit de 2,500,000 francs est donc indispensable pour assurer le service en 1875.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de 2,500,000 francs pour la continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles.

ART. 2.

Ce crédit spécial sera couvert provisoirement au moyen de bons du Trésor sans que l'échéance la plus longue de ces bons puisse dépasser cinq ans.

Nos Ministres de la Justice et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 15 janvier 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.

*Relevé des sommes allouées pour la construction du Palais de Justice
à Bruxelles.*

N ^{os} D'ORDRE.	DATES des LOIS ET DES VERSEMENTS EFFECTUES.	Par	Par	Par
		L'ÉTAT.	LA PROVINCE	LA VILLE.
1	Loi du 8 septembre 1859, § 15; <i>Moniteur</i> , n° 253 . . .	2,000,000	"	"
2	— 8 juillet 1865, § 20; — n° 194 . . .	3,000,000	"	"
3	— 31 mars 1868, § 7; — n° 96 . . .	1,000,000	"	"
4	— 18 juin 1868	"	"	300,000
5	— 9 octobre 1868	"	500,000	"
6	— 25 novembre 1868	"	500,000	"
7	— 23 juillet 1869	"	"	500,000
8	— 30 avril 1870	"	500,000	"
9	— 23 avril 1870	"	"	200,000
10	— 23 février 1871	"	"	200,000
11	— 17 janvier 1872	"	200,000	"
12	— 25 janvier 1872	"	"	200,000
13	— 24 avril 1872	"	200,000	"
14	— 15 avril 1872	"	"	200,000
15	— 20 mai 1872; <i>Moniteur</i> , n° 145 . . .	975,000	"	"
16	— 30 décembre 1872	"	200,000	"
17	— 31 mars 1873	"	"	200,000
18	— 29 mai 1873	"	"	100,000
19	— 16 août 1873	1,500,000	"	"
20	— 17 août 1873	25,000	"	"
21	— 5 juin 1873	"	250,000	"
22	— 11 août 1873	"	"	100,000
23	— 16 mars 1874; <i>Moniteur</i> , n° 78 . . .	1,000,000	"	"
		9,500,000	1,750,000	1,800,000
24	Versement fait par la province, le 4 août 1874		13,050,000	"
25	— — ville, le 22 août 1874		250,000	"
26	— — — le 29 septembre 1874		150,000	"
			200,000	"
			13,650,000	"

*Relevé des sommes payées au 8 octobre 1874, pour l'établissement du nouveau
Palais de Justice à Bruxelles.*

N ^{os} D'ORDRE.	DIVISION.	DÉPENSES.
1	Dépenses antérieures à la confection des plans par M. Poelaert	7,474 58
2	Dépenses pour les expertises faites à la demande du Département de la Justice . . .	10,921 40
3	Prix d'acquisition des propriétés cédées de gré à gré	1,839,810 10
4	— — expropriées.	1,047,866 50
5	Indemnités pour délogement à l'amiable	19,540 20
6	— — fixées par le tribunal	9,659 82
7	Honoraires des avocats et avoués	26,745 69
8	Frais de justice par suite de jugements	17,308 82
9	Matériel du bureau des travaux	21,922 77
10	Traitement des employés	334,029 05
11	Payement aux entrepreneurs	9,909,846 92
12	Honoraires de l'architecte	506,889 94
13	Achats de modèles-types de pierres, etc.	25,649 35
14	Remboursement à la ville de Bruxelles pour déviation d'un égout	3,640 64
		13,581,285 85